



communiqué

N°: 178
No.:

LE 22 DÉCEMBRE 1983

LE CANADA PRÉSENTE UNE RÉCLAMATION DE \$2,100,000 A L'UNION SOVIÉTIQUE POUR L'INCIDENT DU KAL-007

L'Honorable Allan J. Mac Eachen, Vice-premier ministre et secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, a annoncé aujourd'hui que le Canada avait fait parvenir formellement une note diplomatique à l'Ambassadeur de L'Union soviétique au Canada, dans laquelle un montant de \$2,100,000. est réclamé pour les dommages-intérêts ayant résulté du décès de huit citoyens canadiens qui avaient pris place à bord du Boeing 747 de la Korean Airlines abattu le 1er septembre 1983 au large des côtes de l'île de Sakhaline.

L'Ambassadeur soviétique a déclaré qu'il n'était pas autorisé à accepter le texte de la note. Le Gouvernement du Canada estime pour sa part que le montant de la réclamation canadienne a maintenant été formellement soumis aux autorités soviétiques et qu'il s'attend à ce que toute cette affaire soit résolue par le biais de négociations diplomatiques.

Le montant de la réclamation canadienne a été établi à la suite d'un examen attentif des renseignements que les familles des disparus ont fait parvenir au ministère des Affaires extérieures. Ce montant est également basé sur des calculs effectués par des avocats et des actuaires à la lumière, d'une part, des récents jugements rendus au Canada en matière d'accident ayant causé la mort, et d'autre part des principes de droit international coutumier. Il va sans dire que ce montant est tout à fait distinct de toute compensation que les familles des défunts pourraient obtenir par le biais de poursuites privées contre la Korean Airlines.

- 30 -